

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	M. Léo LACHAMBRE
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Samuel LONGCHAMPT
M. José ALMEIDA	Mme Kildine BATAILLE	M. Gérard HERRMANN
M. Rémi DETANG	M. Christophe AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Marc RETY
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	M. Didier RELOT
Mme Claire TOMASELLI	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	Mme Laurence GERBET	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	M. Bruno DAVID	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Najoua BELHADEF	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	M. Patrice CHATEAU	Mme Géraldine CHEDOZ.
	M. Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUÏ pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. Massar N'DIAYE
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Convention relative à la mise en place d'un nouveau contrat de travaux entre Dijon métropole et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2019 - 2021 – Avenant n°1

La réduction de l'impact de la Métropole sur les milieux naturels, permettant notre développement durable et respectueux de l'environnement, est inscrite au cœur du programme d'actions visant à lutter contre le changement climatique. C'est aussi le reflet de notre solidarité avec les territoires situés autour de la Métropole, en leur permettant de bénéficier d'un environnement plus sain.

L'Agence de l'eau nous accompagne et accompagne les acteurs du territoire au travers de ses dispositifs d'aide au financement d'études et d'investissements.

Par délibération du 19 décembre 2019, la collectivité a signé un second contrat de travaux avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2019-2021, assorti d'un programme de travaux et d'études sur les petits et grands cycles de l'eau, portés par Dijon métropole et ses délégataires, et pour lesquels l'Agence s'engageait comme partenaire financier.

En parallèle, dans le cadre de son programme d'actions visant à la réduction des micro-polluants dans les eaux usées et à l'amélioration continue de la qualité des eaux traitées rejetées au milieu naturel, Dijon métropole, toujours en partenariat avec ses délégataires, a engagé depuis de nombreuses années un certain nombre d'actions qui aujourd'hui trouvent tout leur sens dans la mise en place d'une opération collective de réduction des pollutions toxiques dispersées.

Ainsi dans le cadre du programme RSDE, Dijon métropole a engagé dès 2017 les diagnostics amont sur ces deux systèmes d'assainissement (Eauvitale et Chevigny), permettant une identification et une localisation (SIG) des établissements d'activités potentiellement producteurs de micro-polluants se retrouvant dans le réseau public d'assainissement, permettant de sectoriser le territoire en bassins versants potentiellement contributeurs.

En outre, Dijon métropole a intégré dans les nouvelles conventions spéciales de déversement (CSD) faisant l'objet d'un arrêté d'autorisation de déversement, une problématique RSDE, avec pour chaque établissement, l'identification des produits utilisés sur le site conventionné et dont les molécules figurent dans la liste des molécules significatives RSDE ou identifiées dans les eaux en entrée et/ou sortie de STEP. Ont par ailleurs été intégrées à ces CSD les problématiques conformité des raccordements EU/EP et gestion des eaux pluviales du site si pertinent.

Afin de poursuivre ces actions et de s'inscrire dans le cadre des opérations collectives portées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Dijon métropole a inscrit des objectifs de réduction des toxiques au travers de ses contrats de délégations de service public de l'assainissement.

Aussi, en concertation avec l'Agence de l'Eau, il est proposé d'intégrer par voie d'avenant les opérations programmées sur l'année 2021, au contrat de travaux 2019-2021.

D'autres actions seront déclinées à compter de 2022, et feront l'objet d'une identification dans le cadre d'un prochain contrat entre Dijon métropole et l'Agence de l'Eau RMC qu'il conviendra de mettre en place pour la période 2022-2024.

Ces actions 2021, définies à l'article 4 du projet d'avenant, sont essentiellement axées sur de l'animation, de la sensibilisation et de la communication auprès des établissements potentiellement contributeurs de toxiques dans les réseaux publics d'assainissement ou dans le milieu naturel, via les eaux pluviales, mais aussi sur de l'approfondissement des diagnostics engagés depuis 2017 avec de l'acquisition de données supplémentaires.

Ces actions représentent 336 jours d'interventions de Dijon métropole et de ses délégataires assainissement (SEMOP ODIVEA et SOGEDO), qui seront assistés dans cette démarche par les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), permettant une meilleure approche avec les entreprises. La CCI interviendra par ailleurs directement avec les entreprises pour leur permettre de bénéficier d'aides de l'Agence pour d'éventuels travaux de mise en conformité de leurs installations visant à réduire la pollution par les toxiques (aides ne pouvant être attribuées qu'au travers de cette opération collective portée par l'Agence).

Les actions engagées sur 2021 représentent un montant global estimé à près de 441 000€, avec un montant attendu d'aides de l'Agence à hauteur de 250 000€.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'un nouveau contrat de travaux entre Dijon métropole et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2019 - 2021 ;
- **d'autoriser** le Président à y apporter des économies de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** les délégataires du service de l'Assainissement de Dijon métropole, ainsi que la SEMOP ODIVEA, au titre de leurs prérogatives contractuelles, à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les actions les intéressant au titre du présent avenant ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 82

CONTRE : 0

DONT 12 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0